

MINISTRE DE LA CULTURE DE  
L'ARTISANAT ET DU TOURISME

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

DIRECTION NATIONALE DU  
PATRIMOINE CULTUREL

\*\*\*\*\*



## RAPPORT

ETAT ACTUEL DE CONSERVATION DU SITE DU SITE DE «*LA FALAISE DE  
BANDIAGARA (Pays Dogon)*»



*Février 2015*

## **Les problèmes de conservation actuels**

La rébellion irrédentiste Touareg et l'invasion d'islamistes armés qui ont occupé de mars 2012 à février 2013 tout le septentrion du pays, ainsi que la déstabilisation institutionnelle qu'a conduite le coup d'Etat de mars 2012 ont eu un impact sérieux sur le site de la Falaise de Bandiagara (pays dogon). Une partie du centre-est de la région dogon (la circonscription de Douentza) a également été occupée, située juste à la lisière nord du périmètre inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

La situation conflictuelle ainsi créée est à l'origine de problèmes et contraintes liés à la gestion du site. Parmi les contraintes, on peut citer un déficit sans précédent du tourisme culturel qui est une des sources de revenus les plus importantes pour les communautés locales, le dépérissement des identités culturelles liées à l'avancée des islamistes radicaux et la recrudescence du phénomène du trafic et de la vente illicites des biens culturels. A ceci s'ajoute l'exode des populations vers le sud du pays.

Depuis 2012, le budget alloué aux Missions Culturelles a été réduite à sa plus simple expression (à peine les fonds servent à résoudre les dépenses liées au fonctionnement des locaux).

### **1. Les actions de protection et de conservation menées au cours de l'année 2014**

Avec l'appui financier de l'ISESCO, la Mission Culturelle de Bandiagara a réalisé des travaux d'urgence d'aménagement et de restauration de la mosquée en terre de Bandiagara et de ses annexes, ainsi que l'entretien du Palais Aguibou TALL situé en face. Le but de ces travaux est d'entretenir et maintenir authentiques ces monuments en terre.

En collaboration avec l'Association Dogon Initiative (A.D.I) née de la Fondation Dogon, la Mission Culturelle de Bandiagara a participé à la mise en œuvre partielle du projet de restauration du village de Youga-Dogourou et de Nando.

Faute de financement du budget global du projet, l'Association Dogon Initiative(A.D.I) a organisé des travaux :

- de restauration de quelques gin'na et greniers Tellem à Youga Dogourou
- d'entretien de l'emblématique mosquée en terre de Nando datée du 12<sup>ème</sup> siècle

Le projet est initié par une Fondation néerlandaise «The Foundation Dogon Education», en étroite collaboration avec la Mission Culturelle de Bandiagara.

La MCB a effectué des missions de suivi et d'appui conseil aux musées villageois de Nombori, Enndé et au Musée Communal de Soroly. Elle prévoit en début 2015, l'organisation d'un atelier de dessins avec les scolaires des localités respectives qui seront exposés dans lesdits musées. Cette activité sera réalisée avec l'appui technique de l'association Bolokoni Nyenadje représentée par l'artiste Belge Ariane Bosquet.

Dans le domaine de la sensibilisation des communautés locales, l'équipe de la MCB a profité de certaines missions pour rencontrer des individus ou des groupes de personnes pour sensibiliser. Ce

fut le cas quand une équipe est passée à Sangha pour constater les dégâts causés sur le site Toloy. Elle a profité de la prière à la mosquée de Sangha-Binou (un quartier proche du site Toloy vandalisé) pour sensibiliser les religieux sur l'importance de protéger son patrimoine.

Des émissions radiophoniques ont aussi été réalisées sur le patrimoine avec les radios de proximité, notamment avec la Radio Toguna de Bandiagara. Les thèmes abordés étaient :

- Les notions du patrimoine, du Patrimoine Mondial, l'inscription du Pays dogon sur la Liste du Patrimoine, la nécessité et l'importance de préservation du patrimoine,
- Le Toguna, rôle et place dans le tissu social dogon et son apport à la culture de la paix dans le monde
- La religion et protection du patrimoine
- La relation entre changement climatique et patrimoine, notamment l'influence positive et négative des organisations et pratiques ancestrales sur le changement climatique.

## **2. L'état de l'intégrité et de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien**

### **2.1. Intégrité du bien (critère VII)**

L'intégrité du site a été touchée par la crise du tourisme qui persiste encore à cause de l'insécurité non encore résorbée depuis la libération en 2013 des régions du nord du Mali. Les populations s'appauvrissent davantage à cause du manque de visiteurs sur le site ; à cela s'ajoute les effets de la sécheresse qui occasionne un déficit alimentaire quasi endémique au pays dogon. Les communautés qui assurent l'entretien et la gestion du patrimoine bâti sur ce site vivant font difficilement face à leur mission et devoir classiques d'entretien et de maintenance des ressources du patrimoine physique.

Les actes de pillage et de vandalisme augmentent et deviennent inquiétants. Après le cas des sites préhistoriques Toloy dans la région de Sangha en 2013, ce fut le cas récent d'autres biens culturels sauvagement pillés à Bidi (cercle de Douentza) et l'incendie volontaire d'un Toguna dans la commune rurale de Koporo-Na (cercle de Koro). Cf. rapports en annexe.

Les mutations sociales et économiques persistent et privent le site de ressources humaines importante notamment la couche juvénile confrontée à la survie quotidienne. Ceci constitue une source réelle d'altération de l'intégrité de ce site majeur. Certaines pratiques culturelles immatérielles subissent le poids de mutations liées à des valeurs religieuses en tant que prétexte qui instaurent progressivement un intégrisme pernicieux nuisible au devenir du tourisme culturel sur le site du pays dogon, un des sites d'attraction qui était parmi les sites les plus visités d'Afrique de l'Ouest.

## **2.2. Authenticité (critère V)**

Paradoxalement les traditions sociales, culturelles et religieuses des Dogon sont protégées durant la période à cause d'une forme de résilience développée autour des croyances ancestrales de protection et d'autodéfense contre des pratiques et phénomènes socioculturels envahissants. En 2013, malgré la faiblesse des ressources économiques, les sacrifices et cérémonies rituels ont connu un regain d'intensité notamment les funérailles dans la région des falaises. Malgré la pression exercée par l'expansionnisme de l'intégrisme islamiste avec l'occupation de la région voisine de Douentza, certaines populations se sont réfugiées dans la religion ancestrale pour exorciser le mal qui s'approche et éloigner les envahisseurs. L'intégration harmonieuse d'éléments culturels (architectures) au paysage naturel a subi peu de changements quand bien même se développent des nouvelles infrastructures et équipements sur le site.

## **2.3. Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien**

Le site de la Falaise de Bandiagara répond encore aux critères sur la base desquels il a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. L'intégrité et l'authenticité des valeurs ont été relativement peu affectées par la situation de crise et de conflit armé que le pays a connu ces trois dernières années. La gestion de proximité est en cours par la Mission Culturelle malgré les difficultés financières avec la réduction drastique du budget annuel alloué à cette structure déconcentrée. La VUE est conservée même si des menaces réelles existent.

## **3. Les mesures à prendre pouvant contribuer à la conservation durable du Bien**

Le site du pays dogon a été durement touché par la crise sécuritaire et institutionnelle de ces trois dernières années. La recrudescence du trafic illicite des objets d'art et le pillage des sites dans la région des falaises et sur le plateau dogon sont visibles. Le patrimoine architectural remarquable du site est en proie à des difficultés conjoncturelles à cause du manque d'entretien et de la diminution des pratiques traditionnelles de conservation qu'assuraient les communautés de site. A tout cela s'ajoute les difficultés de l'Etat à mettre à disposition des moyens financiers nécessaires pour assurer un minimum de suivi sur le terrain.

Des menaces existent et persistent, contre lesquelles des mesures idoines doivent être rapidement prises par :

- La mise en œuvre d'une vaste campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation pour minimiser l'influence de l'intégrisme musulman et préserver la diversité des expressions culturelles et l'authenticité des valeurs immatérielles (traditions religieuses, manifestations à caractère rituel ou les événements culturels festifs). Il s'agit également d'organiser des ateliers de renforcement des capacités des collectivités territoriales et d'acteurs du développement pour la prise en compte de la dimension patrimoniale dans les projets et programmes de développement local.

- La réalisation de mesures d'urgence de protection de sites menacés ou exposés dans le cadre du Plan d'actions adopté en février 2013 par le gouvernement du Mali en collaboration avec l'UNESCO avec le soutien du gouvernement français.
- La mise en œuvre de projets d'envergure de réhabilitation et de restauration de sites et monuments significatifs pour combler la réduction des interventions périodiques effectuées annuellement par les communautés locales.
- La réactualisation du Plan de gestion et de conservation du site (2006 – 2010) en vue de poursuivre et renforcer les actions d'envergure de restauration de l'architecture monumentale de la région des falaises, entreprises depuis 2006 par la Mission Culturelle de Bandiagara en collaboration avec CRAterre-ENSAG et le World Monuments Fund (WMF).

**MINISTERE DE LA CULTURE,  
DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION NATIONALE DU  
PATRIMOINE CULTUREL**

\*\*\*\*\*

**MISSION CULTURELLE DE  
BANDIAGARA**

\*\*\*\*\*

**REPUBLIQUE DU MALI**  
*Un Peuple – Un But – une Foi*

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT CIRCONSTANCIE**



**SITE DE BIDI**

**PRESENTE PAR :**

- Equipe de mission**
- Seydou OUATTARA
  - Souleymane Issa COULIBALY
  - Isaac TOGO
- ET**
- Pierre GUINDO, Chef MCB

**JANVIER 2015**

# RAPPORT CIRCONSTANCIE

## INTRODUCTION.

Conformément aux recommandations de la Lettre N° 147/P-CD du 31 Décembre 2014 de Monsieur le Gouverneur de la Région de Mopti, nous avons organisé une Mission de “Constat de la dégradation du site de BIDI”, situé à 15 Km au Nord-est de Boré, Chef Lieu de la Commune Rurale de Dangol-Boré. Bidi est une zone de pâturage et de laboure des habitants de Boré et des villages environnants (Madougou, Tountan, Wari etc.).

Selon notre guide Amadou BORE Conseiller communal, différentes sortes de poteries et autres objets étaient visibles en ces lieux en surface depuis fort longtemps. Aussi, a-t-il fait remarquer que dans leur champ de labour, il leur arrivait de trouver quelques tessons de céramique. Jadis, terre de culture de céréales, le site est de nos jours, presque abandonné à cause de la dégradation très avancée du sol.

La sécheresse des années 1970 et la forte baisse de la pluviométrie que connaît la zone, ont décimé toute la flore et la faune locales. Depuis, le sol est resté à la merci de l'érosion éolienne et des eaux de pluie. Seuls quelques herbacés et rares épineux y subsistent.

## 1- DEROULEMENT.

Notre mission a commencé à Douentza chef-lieu de préfecture, dans le but de s'imprégner davantage sur le site de Bidi.

La mission a rencontré Monsieur Hamidou MAIGA Adjoint du Préfet et Monsieur Sidiky SIDIBE, Sous-préfet Central. Toutes ces deux Autorités ont apprécié notre mission. Ils ont exprimé que notre présence renforcera les multiples efforts des Autorités administratives, politiques et coutumières dans leurs luttes de Préservation et de Promotion du Patrimoine culturel. C'est ainsi que nous leur avons assignés de nous faire part de toutes les affections touchant les domaines du patrimoine culturel (matériel et immatériel) de leurs Circonscriptions administratives.

Monsieur le Sous-préfet Central nous a informé que ce vandalisme est en train de gagner progressivement et dangereusement la Circonscription administrative dont il a la charge. Il a fait appel à Monsieur Hamadoune DICKO, Maire de la Commune Rurale de Korarou, en mission à Douentza. Ce dernier nous a attesté la présence de ces destructeurs dans son village situé à 30km à l'Ouest de la ville. Après nos échanges, nous lui avons conseillé d'organiser une rencontre avec l'ensemble des Chefs de village de la Commune pour une interdiction formelle de ces actes. Enfin, nous lui avons demandé de faire des plaques

d'interdiction de fouilles clandestines et de tout trafic illicite de biens culturels dans la Commune.

La mission a été reçue à Boré par Monsieur Yaya BORE Maire de la Commune Rurale de Dangol-Boré. Il nous a accueillis chaleureusement. Selon lui, le site aurait été découvert par des enfants bergers en creusant un trou d'écureuil où se trouvait un canari contenant d'importants colliers. Depuis, des fouilles illicites ont commencé en ce lieu. Au début, les gens trouvaient beaucoup de perles. Ils les vendaient, aussitôt sur place aux trafiquants d'objets d'art. Certains d'entre eux ont gagné beaucoup d'argent. Avec l'affluence des gens venant des pays limitrophes, le phénomène a gagné d'autres sites. De nos jours, il existe une douzaine de sites dans la Commune. Ils étaient plus de deux mille (2000) personnes sur le site. Après cet état des lieux, il nous a fait accompagner sur l'un des sites du secteur.

#### **a- Visite du terrain**

Sur les lieux, nous avons trouvé trente deux (32) hommes, en pleine activité. Après quelques échanges, nous les avons tous réunis pour une séance d'animation autour du "PATRIMOINE" : sa Définition, son Importance et sa Protection.

Nous leur avons expliqué que la Loi interdit, formellement, les fouilles clandestines et le trafic illicite des biens culturels. Aussi, nous leur avons demandé d'arrêter immédiatement car cette activité est passible de peines d'emprisonnement ferme et de lourdes amendes.



C'est ainsi qu'ils nous ont fait part de leur méconnaissance de ces Lois. Certains d'entre eux ont regretté leurs actes. Ceux-ci, nous ont affirmé leur volonté d'arrêter cette activité dès le lendemain et regagner leurs familles respectives. Mieux, Dramane DEMBELE a décidé d'abandonner le site et de rentrer, toute affaire cessante, en famille à Boré avec nous. Aussi, Omar BORE nous a conseillé d'informer les clandestins qui sont sur les autres sites.

En retournant à Boré, nous avons félicité Yaya DEMBELE, pour avoir interdit aux clandestins de creuser son champ. Nous avons aussi félicité Monsieur Moctar BORE, chef de village de Boré pour avoir travaillé dans le même sens.

### **b- Compte rendu de visite de terrain**

A notre retour dans le village, nous avons fait le compte rendu à Messieurs le Maire et Modibo DOUMBIA, Chef d'Arrondissement de Boré. Ce dernier nous a donné une deuxième version de la découverte du site.



Selon lui, un chasseur serait à l'origine de cette découverte. Les gens sur place auraient trouvé des perles, des objets en fer, en pierre, des fragments de céramique, des squelettes en position foetale et des statuettes en bois.

## **2- REMARQUES**

Nous avons trouvé des restes d'ossements humains, des tessons, des fragments des cuvettes de broyage sur des tas de décapages et des fragments de céramique in situ.



Des gens sur place nous ont présentés une hache et un burin polis, des perles de différentes natures et formes, un collier en fragment d'œuf d'autruche et bout de chaîne métallique.

Sur la base de ces constats, le site serait des anciens sites d'habitation. En fonction de la nature des découvertes, le site que nous avons visité, devait-être occupé par deux populations différentes. Les vestiges

trouvés, en ce lieu, proviennent d'environ 60 cm et 2 m de profondeur. Ce qui explique l'existence de deux (2) couches d'occupations.

### **3- SUGGESTIONS**

A la suite de cette mission, nous recommandons :

- L'interdiction formelle, par les autorités, de toutes formes d'activités qui sont entrain de détruire le patrimoine : fouilles illégales, vente illicite ;
- l'organisation d'une mission d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation de l'ensemble des populations de la Commune Rurale de Dangol-Boré et Communes frontalières ;
- la mise à disposition de la Mission Culturelle de Bandiagara des moyens financiers pour la réalisation des plaques d'interdiction de Fouilles illicites dans les sites concernés et anciens sites d'habitation ; et
- l'organisation rapide des fouilles de sauvetage sur les sites concernés, en collaboration avec l'Institut des Sciences Humaines (ISH).

### **CONCLUSION**

Le site de Bidi dans la Commune Rurale de Dangol-Boré est un important site archéologique. Les recherches permettront, non seulement, d'avoir un ensemble d'informations sur l'histoire du peuplement, mais aussi sur les échanges commerciaux de la zone. Les autorités et les populations concernées doivent conjuguer leurs efforts pour la protection de ces sites.

**Bandiagara, le 27 Janvier 2015**

## QUELQUES IMAGES PRISES SUR LE SITE



Activités de fouilles illégales



Perles



Hache : pierre polie



Les fouilleurs ont élu le site pour domicile

**MINISTERE DE LA CULTURE  
DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME**

-----  
**DIRECTION NATIONALE DU  
PATRIMOINE CULTUREL**

-----  
**MISSION CULTURELLE  
DE BANDIAGARA**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
*Un Peuple- Un But- Une Foi*

## **RAPPORT DE MISSION**



### **TOGUNA INCENDIE DE TEME-NA**

**PRESENTE PAR :**

**JANVIER 2015**

**Equipe de mission**

- 1- Seydou OUATTARA**
  - 2- Jean-Pierre DARA**
  - 3- Reine OUOLOGUEM (Stagiaire)**
  - 4- Oumou TAPILY (Stagiaire)**
- ET**
- Pierre GUINDO, Chef MCB**

## Introduction

La Mission Culturelle de Bandiagara (MCB) a été informée, de façon hasardeuse, d'un Toguna brûlé dans un village dont l'auteur s'est donné la mort dans un puits. Sans attendre, après avoir fait des investigations pour en savoir plus, a informé le Directeur National du Patrimoine Culturel et organisé une mission dans la Commune Rurale de Koporo-Na, notamment à Témé-Na, village abritant ledit Toguna.

Suivant l'ordre de mission N°002 du 16 janvier 2015, une équipe de la Mission Culturelle de Bandiagara s'est rendue dans la localité citée ci-dessus pour un constat.

## Le déroulement de la mission

Avant d'aller à Témé, l'équipe a rencontré les responsables administratifs et communaux à Koporo-Na, Chef-lieu de Commune Rurale, dont le Secrétaire Général et le Sous-Préfet. Dans les échanges, ils ont, effectivement, confirmé l'information, car, aussitôt mis au courant, les autorités du cercle de Koro et de la Commune de Koporo-Na étaient tous arrivés pour constater les faits. Aussi, ils ont ajouté que l'auteur de l'acte était un débile mental.

A Témé, l'équipe s'est présentée, d'abord chez le chef de village Monsieur Abdina TOGO, pour expliquer l'objet de la visite, ainsi que la mission de la Mission Culturelle de Bandiagara qui est de protéger et de promouvoir le patrimoine culturel du Pays dogon inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial.

Après ce bref entretien, une réunion fut provoquée au Toguna qui avait été brûlé mais reconstruit à la veille de l'arrivée (le 16 janvier 2015) de la mission. C'est là que les notables ont fourni des informations sur les circonstances de l'incendie du Toguna.



## Description des circonstances de l'incendie

A la lumière des informations concordantes recueillies sur place, Monsieur Allahidou TOGO de Tawa-Nogou, un village situé à quelque 2 kilomètres de Témé en est l'auteur. En réalité, Monsieur Togo était un débile mental rentré de Bamako où il a exercé comme commerçant détaillant et embrassé le mouvement Ançardine. Il n'était pas à sa première tentative, les premières ont échoué (avec amende de réparation infligée à sa famille).

En effet, Allahidou serait vers 2 heures du matin pour commettre son acte et retourner dans son village. C'est quelques instants après, que l'incendie a été déclaré. Il a fallu une mobilisation générale de tout le village, des villages environnants et de l'engagement louable du Maire de la Commune voisine de Pel Monsieur Thomas Togo (qui a apporté de l'eau avec son véhicule) pour circonscrire le feu qui, heureusement, n'a pas fait d'autres dégâts.



**Le reste des bois brûlés**

L'auteur de l'acte, Monsieur Allahidou Togo a été retrouvé mort dans le puits de son village Tawa-Nogou. Le Toguna fut reconstruit la veille de notre mission avec la participation de toute la population et celle des villages voisins. Selon les notables, ils étaient en fête et disaient si l'équipe venait un jour avant, elle pourrait apprécier leur attachement au Toguna.



L'équipe a profité de l'occasion pour sensibiliser sur l'importance de préserver son patrimoine qui n'empêche pas d'être un bon religieux. Elle a invité les participants d'être leurs collaborateurs pour toutes les questions liées au patrimoine dogon, que ce soit en bien ou en mal tout en insistant sur les missions de la Mission Culturelle de Bandiagara.

### **Conclusion**

La mission nous a permis d'avoir des informations précises sur les circonstances de l'incendie du Toguna de Témé, surtout sur son auteur qui ne jouissait pas de ses facultés. Par ailleurs, l'équipe a saisi l'opportunité pour expliquer le patrimoine à la population. Il serait intéressant d'organiser des séances de causerie- débat sur le thème "religion et le patrimoine" avec l'appui des leaders religieux dans la zone, car malgré l'état de déficience mentale, l'acte pourrait être lié aux convictions religieuses qui animaient l'auteur avant sa maladie. D'où la proposition de doter la Mission Culturelle de Bandiagara en moyens matériels et financiers afin d'organiser une campagne d'informations et de sensibilisation dans les zones à risques.

**Bandiagara, le 28 janvier 2015**